

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

### AMENDEMENT

N ° CE1137

présenté par  
M. Brigand

-----

#### ARTICLE 10

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Les porteurs de projets partagent un temps d'échange collectif dans le cadre de l'accompagnement de leur projet par France services agriculture ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est d'instaurer un temps d'échange collectif entre les porteurs de projets. Ce temps d'échange permettra aux futurs installés d'améliorer leur projet en le confrontant à celui des autres. Cela permet également de créer des liens entre futurs responsables d'entreprises agricole.